

MAIRIE DE BOUST

63 rue de Gaulle

5 7 5 7 0 B O U S T

Tél. 03 82 50 30 48 - Fax 03 82 50 30 36

Bureaux ouverts du Lundi au Samedi
de 8H à 12H

Compte-rendu du conseil municipal du 15 novembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation entre les Communes membres et la CCCE ;
- de prendre acte du rapport annuel d'activités de la CCCE pour l'année 2020 ;
- de confirmer son accord sur l'adhésion des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz au sein de la CCCE à compter du 01/01/2022 ;
- d'approuver le recrutement du cabinet BEREST en vue du renouvellement de la conduite principale d'eau potable et de la conduite de refoulement de la rue des Romains ;
- de fixer la taxe d'affouage à 12 € le stère ;
- d'accepter les versements de Groupama de 1556.40 € se rapportant au sinistre vandalisme sur la porte des vestiaires du terrain de football et de 105.13 € se rapportant au remboursement de la cotisation des véhicules communaux suite aux confinements ;
- d'acheter des parcelles stratégiques pour la commune, en zone UE et N, à proximité du centre socioculturel :
 - La parcelle numéro 85 de la section 11, d'une contenance de 5 ares 06 centiares au prix de 2750 € l'are,
 - Une partie de la parcelle numéro 86 section 11 pour une superficie de 9 ares 10 centiares située en zone N au prix de 60 € l'are ;
 - Une partie de la parcelle numéro 86 section 11 pour une superficie de 7 a 14 centiares située en zone UE au prix de 2 750 € l'are ;
 - La parcelle numéro 31 section 21 pour une superficie de 8 ares 4 centiares au prix de 60 € l'are ;
 - La parcelle numéro 32 section 29 pour une superficie de 15 ares 51 centiares au prix de 60 € l'are ;
 - La parcelle numéro 33 section 29 pour une superficie de 7 ares 26 centiares au prix de 60 € l'are.
- d'approuver la révision allégée N°1 du PLU ;
- de valider le remplacement de la commande à distance du système de chauffage de l'école par un système thermostatique pour la somme de 7121,20 € HT;
- d'autoriser les décisions modificatives budgétaires pour un montant de 17447€ ;
- d'accepter les offres des commandes de matériels et équipements numériques pour l'école dans le cadre du programme Fus@e proposées par le département ;
- de valider la vente d'un ancien mobilier.

